

COMMUNE DE DINOZE
~~~  
PLAN LOCAL D'URBANISME  
~~~  
MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE
~~~  
AVIS AU PUBLIC  
~~~

Par arrêté municipal du 12 septembre 2022, le Maire de Dinozé a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de modification du plan local d'urbanisme de la commune.

A cet effet, Mr Jacky COCASSE, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie du Jeudi 06 octobre 2022 à 14 heures au Lundi 07 novembre 2022 à 16 heures soit 33 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les pièces du dossier seront déposées au secrétariat de la mairie où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance. Le dossier sera également consultable sur le site internet de la mairie : www.dinoze.fr.

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête publique figurent dans le dossier soumis à enquête.

Le projet de modification du PLU n'est pas soumis à évaluation environnementale, après examen au cas par cas. Le dossier d'enquête publique comprend la décision prise par l'autorité environnementale après examen au cas par cas et une note présentant les principales raisons pour lesquelles, notamment du point de vue de l'environnement, le projet de modification du PLU a été retenu.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie, les jeudi 06 octobre 2022 de 14h à 16h ; samedi 15 octobre 2022 de 10h à 12h et lundi 07 novembre 2022 de 14h à 16h.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification du PLU pourront être consignées sur le registre d'enquête, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposé en mairie, ou adressées au commissaire enquêteur par courrier à l'adresse de la mairie 6 place Georges Boizot 88000 Dinozé ou par courriel mairie-dinoze@orange.fr.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de Dinozé où ils seront tenus à la disposition du public. Ils pourront également être consultés sur le site internet de la mairie : www.dinoze.fr

La modification du PLU pourra alors être approuvée par délibération du conseil municipal.

La Commune de Dinozé dont les coordonnées suivent, est la personne morale responsable du projet de modification du PLU soumis à enquête, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées :

Mairie de Dinozé 6 place Georges Boizot – téléphone 03/29/35/35/73
Elle est représentée par Mr Wilfrid GRANDMAIRE, maire.